Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE NANTES

Collège du Pays de Monts

SAINT JEAN DE MONTS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 5
Date de convocation : 10/02/2023
Présidence de : Mme Sandra WILS

Quorum : 13
Nombre des présents : 17 (dont 1 sans voix délibérative)
Nombre d'absents :
Nombre d'excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I – Affaires financières					
1. Compte financier 2022	Approuvé	3	Actes n° 31, 32	Annexes	1 et 2
2. Délégation de signature à l'adjoint gestionnaire	Approuvé	3	Acte n° 33	Annexe	3
II – Affaires scolaires					
1. Organisation du DNB	Approuvé	3	Acte n°38		
2. Protocole PHARE	Approuvé	3	Acte n°39	Annexe	4
3. Conventions	Approuvés	4	Actes n° 34 à 37		
III - Questions diverses					

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 07/03/2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Principale	WILS Sandra	X						
	Principale adjointe	BERNARD Myriam	X						
	Gestionnaire	BARRIQUAULT Annabelle	X						
	CPE	VALLET Elisabeth	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	RIVIERE Amélie			X				
	Collectivité de rattachement	FAUCHER Noël			X				
	Groupement de commune	GIRARD Martine	X						
	Commune siège	BERNABEN Marie	X						
Personnalité qualifiée		GLOMOT Françoise	X						
Total			7		2				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MERIEAU Anne	X						
		HERON Stéphane			X				
		TADDEI Véronique	X						
		MOULIN Sophie			X				
		BORDRON Nicolas	X						
		HARDY Nathalie			X				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	CHARTIER Gilbert	X						
		CAMPAS Emmanuelle	X						
Total			5		3				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	~~BARRIQUAULT Annabelle~~							
		NIQUET Mathilde	X						
		GIRARD Hélène	X						
		DENIS Laurent	X						
		CARTIER Emilie	X						
		DEMORGNY Virginie	X						
	Elèves	RENAUD Lucie			X				
		ROY Maxime			X				
Total			5		2				

Le quorum étant atteint (17 personnes présentes), Mme Wils ouvre la séance à 18 heures.
Le secrétariat de séance est assuré par Mme Vallet, CPE.

Mme WILS procède à un ajout dans l'ordre du jour : Section II. Affaires Scolaires – point 3 - Conventions.

RUBRIQUE I. AFFAIRES FINANCIERES

1. Compte financier 2022

M. QUERO, Agent comptable présente le compte financier du collège pour l'exercice 2022 (cf. Annexes 1 et 2).

Vote pour l'approbation du compte financier :

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°31

Vote sur la répartition des résultats :

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°32

2. Délégation de signature à l'adjoint gestionnaire

Mme BROUTIN-RENAUD ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2023, Mme la Principale, demande aux membres du CA l'autorisation de déléguer les signatures (annexe 3) à Mme BARRIQUAULT Annabelle qui remplace Mme BROUTIN-RENAUD.

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°33

RUBRIQUE II. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Organisation du DNB

Mme la Principale demande l'autorisation aux membres du CA de fermer le collège qui sera centre d'examen selon les modalités suivantes :

- Mercredi 17 mai 2023 : Accueil des élèves de 3e pour la passation des épreuves de DNB blanc oral et validation la PIX
- Mercredi 7 juin 2023 : Accueil des élèves de 3e pour la passation des épreuves de DNB oral
- Lundi 26 et mardi 27 juin 2023 : Accueil des élèves de 3e pour la passation des épreuves de DNB
- Vendredi 23 juin 2023 : Mise en place du centre d'examen

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°38

2. Protocole PHARE

Dans le cadre de la lutte et de la prévention du harcèlement scolaire, Mme BERNARD, Principale-adjoint, présente le dispositif PHARE qui s'est mis en place en début d'année scolaire. Cinq membres du personnel du collège sont impliqués dans le dispositif : Mme BERNARD, Principale-adjointe – Mme VALLET, CPE – M.BORDRON, AED – M.SOULARD, Professeur de SVT et Référent décrochage scolaire – Mme AGNES, Professeur de Lettres. Elle présente le protocole de prise en charge des faits de harcèlement et d'intimidation (Annexe 4).

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°39

3. Conventions

- Convention de partenariat avec le département : la Principale demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental. Cette convention type que nous signons tous les ans établit les compétences partagées entre l'établissement et le C.D., en particulier en ce qui concerne les questions matérielles et financières (mise à disposition des agents de la collectivité, subvention de fonctionnement, entretien de bâtiments, etc.).

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°34

- Convention avec l'association « Lire et Faire Lire » : l'association met à disposition deux bénévoles qui viennent chaque lundi de 13h à 14h lire des textes et albums à un groupe de 6 élèves volontaires de 6e. Il n'y a aucun impact financier. Cet atelier prend place dans le cadre des activités du CVC et se déroule au CDI.

Mme la Principale demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention avec l'association «Lire et Faire Lire »

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°36

- Convention avec le centre de secours de Pompiers : Les Pompiers nous proposent de venir au collège réaliser un exercice d'évacuation incendie au troisième trimestre en « situation réelle ». Cet exercice fait partie de la formation des sapeurs-pompiers.

Mme la Principale demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le centre de secours.

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°37

- Convention de partenariat avec l'IFPS de La Roche sur Yon : des étudiants de 2e année d'IFSI (études infirmiers) viennent au collège pour animer, dans le cadre de leur formation, des ateliers dans le cadre du CESC et de l'EVAS (Education à la vie Affective et Sexuelle) auprès de tous les élèves du niveau 4e. Cette intervention est prévue le mardi 28/03 en M2.

Mme la Principale demande aux membres du CA l'autorisation de signer les conventions de stage des étudiants concernés.

VOTANTS : 16 POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Acte n°35

RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES

Pour information, l'association des parents d'élèves Sac Ados subventionne les voyages scolaires à hauteur de 30 euros par élève, nous les en remercions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Annexe 1

Académie de Nantes

Collège des Pays de Monts
85 160 ST JEAN DE MONTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

7 Mars 2023

COMPTE FINANCIER 2022

Agence Comptable
Lycée public polyvalent
103, rue de la bégaudière
85 800 ST GILLES CROIX DE VIE

COLLEGE PAYS DE MONTS - SAINT JEAN DE MONTS

RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DU BUDGET 2022

DEPENSES PAR SERVICE

SERVICE	INTITULE	TOTAL CREDITS OUVERTS	DEPENSES 2022	RAPPEL DEPENSES 2021
AP	Activité pédagogique	142 807,00 €	95 267,69 €	89 458,42 €
VE	Vie de l'élève	5 360,43 €	3 874,00 €	4 352,48 €
ALO	Administration et logistique	170 025,36 €	145 905,59 €	143 437,24 €
	TOTAL SERVICE GENERAL	318 192,79 €	245 047,28 €	237 248,14 €
SRH	Service de Restauration et d'Hébergement	266 426,90 €	248 710,27 €	205 338,75 €
SBN	Service des Bourses Nationales	25 000,00 €	23 094,00 €	22 981,00 €
	TOTAL SERVICES SPECIAUX	291 426,90 €	271 804,27 €	228 319,75 €
OPC	Opération en Capital	2 398,80 €	2 385,72 €	8 506,23 €
	TOTAL OPERATION EN CAPITAL	2 398,80 €	2 385,72 €	8 506,23 €
	TOTAL DEPENSES	612 018,49 €	519 237,27 €	474 074,12 €

RECETTES PAR ORIGINE DE FINANCEMENT ET PAR SERVICE

COMPTE	INTITULE	MONTANT NET DES RECETTES 2022	% DU SERVICE	RAPPEL RECETTES 2021
SERVICE GENERAL : AP - VE - ALO				
7443	Subventions Département	128 151,87 €	53,40%	146 692,72 €
776	Produits Amortissements Dotation (Neutralisation)	38 835,83 €	16,18%	38 835,83 €
7588	Contribution entre services Etab (versement SRH)	26 861,14 €	11,19%	26 278,48 €
7444	Subventions communes, groupement collectivités	19 317,74 €	8,05%	24 802,39 €
7411	Subventions Ministère Education Nationale	10 160,03 €	4,23%	5 484,93 €
7067	Contribution des participants (voyages)	5 264,00 €	2,19%	- €
7447	Subventions Organismes Internationaux	4 578,53 €	1,91%	- €
7583	Prodt. Gest. Cour. Annul. Mdt Ex. Anterieur	4 018,44 €	1,67%	- €
777	Produits amortissements Subvention (Neutralisation)	1 544,82 €	0,64%	2 540,18 €
7448	Autres subventions	627,60 €	0,26%	
7088	Autres produits activ. Annexes	464,33 €	0,19%	1 915,51 €
7442	Subventions Région	172,00 €	0,07%	
778	Autre produits except.	- €	0,00%	584,23 €
	TOTAL SERVICE GENERAL	239 996,33 €	100,00%	247 134,27 €
SERVICE SPECIAL: SRH				
7062	Produits restauration scol. et hébergt	235 675,92 €	99,35%	208 934,02 €
7443	Subventions Département	1 369,69 €	0,58%	- €
778	Autre produits except.	169,02 €	0,07%	- €
	TOTAL SRH	237 214,63 €	100,00%	208 934,02 €
SERVICE SPECIAL: SBN				
7411	Subvention Ministère Education Nationale	23 094,00 €	100,00%	22 981,00 €
	TOTAL SBN	23 094,00 €	100,00%	22 981,00 €
	TOTAL SERVICES SPECIAUX	260 308,63 €		231 915,02 €
SERVICE SPECIAL: OPC				
215	Istallations techniques, matériel outillage (sortie d'inventaire)	- €		83 605,54 €
216	Collections (sortie d'inventaire)	- €		823,23 €
2183	Matériel de bureau et informatique (sortie d'inventaire)	- €		69 978,20 €
	TOTAL OPC	0,00 €		154 406,97 €
	TOTAL RECETTES	500 304,96 €		

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE SUR LE COMPTE FINANCIER 2022

- ***Résultat de l'exercice 2022 : -16 546,59 €***

VENTILATION DU RESULTAT	
Service Général (AP, VE, ALO)	-5 050,95 €
Service de Restauration et d'Hébergement	-11 495,64 €

- ***Commentaire du résultat :***

Service général : - 5 050,95€

Le service général se clôture en situation de quasi équilibre puisque le résultat de -5 050,95 € s'explique principalement par l'impact des écritures d'amortissement pour un montant de 3 431,23 €.
Malgré des prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de 30 358,00 €, il subsiste des crédits disponibles en fin d'exercice, notamment au plan de la viabilisation.
En définitive, la variation de l'exercice (hors amortissements) est de -1 619,72 €.

SRH : - 11 495,64€

Le service de restauration s'est exécuté à la hausse par rapport à l'exercice 2021. Le conseil d'administration a autorisé 28 000,00 € de prélèvement en 2022, notamment pour faire face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires. Les sommes prélevées ont été en partie utilisées.
En comptabilisant la variation de stock de - 1 381,28 €, le déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 est ramené à -10 114,36 €.

- ***Insuffisance d'autofinancement : - 13 115,36 €*** ***(Résultat + amortissements réels)***

L'insuffisance d'auto-financement met en évidence le manque de ressources internes dégagées par l'activité du collège en 2022, ce qui constitue une rupture avec les exercices précédents.

2022	-	13 115,36 €
2021	+	20 583,41 €
2020	+	21 045,66 €
2019	-	1 193,35 €
2018	+	30 642,26 €

Réserves disponibles et ventilation du résultat

- ***En l'absence de subdivisions des réserves entre le Service général et le SRH, le montant des réserves disponibles au 31/12/2022 s'élève de manière globale à : 105 608,91 €.***

- ***Evolution des réserves disponibles***

Au 31/12/2022	105 608,91 €
Au 31/12/2021	119 728,71 €
Au 31/12/2020	106 387,38 €
Au 31/12/2019	87 236,87 €
Au 31/12/2018	93 745,63 €
Au 31/12/2017	64 530,87 €

Capacité à prélever au 31/12/2022

Fonds de roulement	110 921,53 €
- Stock	5 312,62 €
- Créances de demi-pension	14 920,39 €
Capacité à prélever	90 688,52 €

Capacité à prélever	
2022	90 688,52 €
2021	106 277,19 €
2020	78 593,94 €
2019	74 962,41 €

Précision : sur un total restant à recouvrer de 86 877,73 € au 31/12/2022, seules les créances de demi-pension sont volontairement comptabilisées.

Les autres créances en attente de recouvrement sont les subventions du Conseil Départemental de la Vendée :

- installations sportives : 63 102,44 € (encaissement en février 2023)
- projets artistiques : 509,77 €

Autres éléments d'analyse financière

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Fonds de roulement	110 921,53 €	126 422,61 €	114 345,43 €	93 299,57 €
Jours de fonds de roulement	84	109	135	77
Besoin de fonds de roulement	59 073,55 €	50 351,76 €	25 908,42 €	-4 594,25 €
Trésorerie	51 847,98 €	76 070,85 €	88 437,01 €	97 894,02 €
Jours de trésorerie	39	66	105	81

Le fonds de roulement diminue de -15 501,48 € (-12,3%). Cela s'explique par la conjonction de trois facteurs : la diminution du stock alimentaire (-1 381,28 €), l'exécution déficitaire du budget de fonctionnement (-11 734,08 €) et les investissements financiers sur fonds propre (-2 385,72 €).

La trésorerie du collège a baissé de -24 222,87 € au cours de l'exercice (-31,8%). Cette situation tient partiellement à l'utilisation de fonds propres. Mais la cause principale est le reste à recouvrer des subventions installations sportives départementales dont le montant s'élève à 63 102,44 €.

Cette somme place l'établissement en situation de besoin de fonds de roulement en clôture d'exercice comptable.

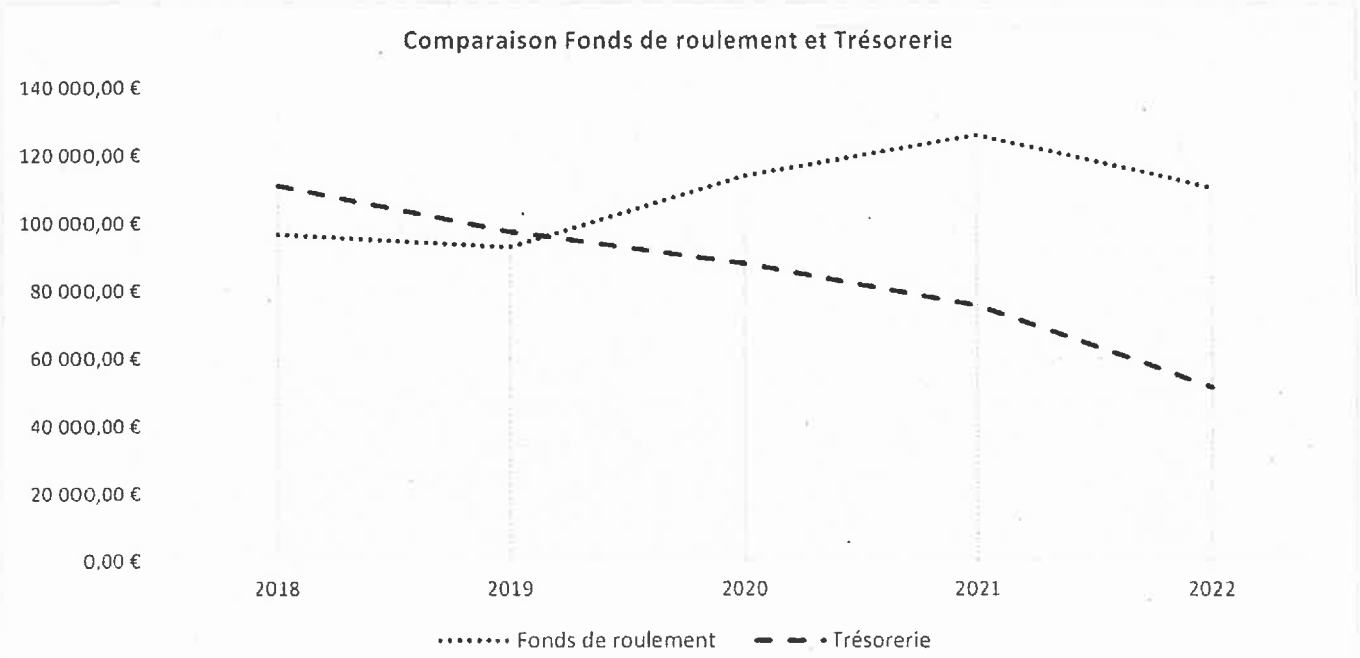

Investissements réalisés en 2022

Générateur d'ozone	1 186,92 €
Mannequin de secourisme	1 198,80 €

Ces investissements ont été financés par prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 2 385,72 €.

Immobilisations et amortissements

Valeurs des immobilisations au 31/12/2022	249 999,84 €
Montant des amortissements au 31/12/2022	184 613,50 €

Reliquats de subventions au 31/12/2022

COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	SOLDE CREDITEUR
441912	Subvention Etat bourses et primes	707,14 €
4419131	Subvention Manuels scolaires	1 157,58 €
4419163	Subvention Fonds sociaux	788,44 €
4419282	Subvention CTR visites d'entreprises	712,00 €
441930	Subvention voyages communauté de communes	2 040,00 €
441932	Subvention Communauté communes kit fournitures scolaires	142,61 €
441981	Subvention OFAJ	6 015,67 €

Ces crédits seront ouverts au budget 2023 conformément à leur destination initiale.

Situation des créances de restauration en attente de recouvrement

	Créances de l'exercice impayées	Taux de recouvrement	Créances contentieuses
Au 31/12/2022	7 034,85 €	95,40%	7 532,04 €
Au 31/12/2021	8 653,60 €	95,58%	4 797,92 €
Au 31/12/2020	4 351,83 €	95,90%	3 893,26 €
Au 31/12/2019	5 434,62 €	95,60%	5 408,72 €
Au 31/12/2018	5 446,25 €	95,10%	7 746,31 €
Au 31/12/2017	5 746,43 €	96,60%	5 586,21 €
Au 31/12/2016	3 993,81 €	97,60%	7 048,84 €

Les encaissements d'huissiers pour les dossiers contentieux s'élèvent à 2 265,23 € pour 2022.
Les créances recouvrées par admission en Non-Valeur s'élèvent à 82,22 €.
Les créances recouvrées par remises gracieuses s'élèvent à 0 € .

A la fin de l'exercice 2022, le montant des créances contentieuses augmente de 57% (+ 2 734,12 €), celui des créances de l'exercice en cours a légèrement baissé de 18,7% (-1 618,75€).
Malgré cette diminution, le montant des créances à recouvrer au 31/12/2022 demeure élevé.
Certains éléments favorisant le recouvrement des créances n'ont pourtant pas fléchi (recours au prélèvement automatique, versement de fonds sociaux par l'établissement).
L'évolution des créances contentieuses est manifeste. 73 dossiers sont en recouvrement chez l'huissier. Cela concerne 30 débiteurs, dont certains cumulent jusqu'à plus de 4 créances.

Bourses mandatées au cours de l'exercice

Exercice	Bourses mandatées
2022	23 094,00 €
2021	22 981,00 €
2020	27 160,00 €
2019	29 264,00 €
2018	29 593,00 €
2017	24 801,00 €

Evolution de la valeur du stock alimentaire

Compte 311 denrées alimentaires	Valeur	Diminution / Augmentation
au 31/12/2022	5 312,62 €	- 1 381,28 €
au 31/12/2021	6 693,90 €	- 1 264,15 €
au 31/12/2020	7 958,05 €	+ 1 895,15 €
au 31/12/2019	6 062,90 €	+ 2 762,19 €
au 31/12/2018	3 300,71 €	- 2 466,74 €
au 31/12/2017	5 767,45 €	- 1 649,04 €

Conclusion

La situation financière du collège des Pays de Monts est satisfaisante.

Malgré un contexte économique difficile, le déficit de fonctionnement a été contenu. Le fonds de roulement se maintient à un niveau conséquent, venant en renfort de la trésorerie du collège. Celle-ci s'est avérée malmenée par les subventions en attente de recouvrement.

L'évolution des créances de restauration restera à surveiller pour l'exercice à venir dans la mesure où le montant attendu cumulé (14 920,39 €) impacte désormais fortement la trésorerie de l'établissement.

L'agent comptable

Lycée Public Polyvalent L'Agent Comptable ST-GILLES-CROIX-DE-VIE

J. QUERO

RAPPORT du Chef d'Etablissement - Exercice 2022

Le montant global des recettes s'élève à 500 304.96 euros et le montant des dépenses à 519 237.27 euros.

La situation financière du Collège du Pays de Monts est satisfaisante. En raison de la crise sanitaire, seul le voyage en Alsace a été organisé en 2022. Trois voyages sont programmés pour 2023 : l'Alsace, BAREGES et BILBAO. Quelques petites sorties ont été réalisées : Noirmoutier, Nantes et l'opération Collège au cinéma pour les élèves de 6ème et 3ème.

Concernant le service de Restauration, nous avons fait le choix, avec la nouvelle équipe, de privilégier les produits bio, les produits locaux et le fait maison, nous proposons également un repas végétarien par semaine. Cela n'a en rien grevé le budget restauration.

1. Les Recettes

Les **ressources** sont constituées :

a. De **subventions**

- ✓ Etat : Bourses (23 094.00 €), fonds sociaux et devoirs faits (3 829.71€), crédits globalisés (manuels scolaires, droits de reprographie) (3 528.83 €),
- ✓ Conseil Départemental : Dotation de fonctionnement (96 379.00 €), Projet culturel (2 940.65 €), les installations sportives (27 792.22 €).

b. De **diverses recettes**

- Perte de carnet de correspondance (122.1 €) (37 carnets),
- Remboursement dégradations (148.60 €)
- Vente de tickets repas élèves (2 163.20 €)
- Vente de tickets repas commensaux (14 559.70 €)

c. De la **participation des familles** pour la restauration scolaire 222 440.36 €

2. Les Dépenses : Les écarts entre prévisions et réalisations

ACTIVITE PEDAGOGIQUE				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
ENSEIGNEMENT GENERAL				
Disciplines	10 000,00 €	7 515,35 €	2 484,65 €	
Dépenses communes	3 600,00 €	3 520,42 €	79,58 €	
Don UNSS	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	
manuels scolaires	2 700,00 €	2 654,74 €	45,26 €	
CDI	2 600,00 €	2 512,18 €	87,82 €	
Installations sportives	30 000,00 €	27 792,22 €	2 207,78 €	
Droits reprographie	900,00 €	874,50 €	25,50 €	
reprographie (coût copie)	4 000,00 €	6 261,61 €	- 2 261,61 €	Le dépassement est compensé par le reliquat en discp
projet culturel	2 000,00 €	*3 216,17 €*	- 1 216,17 €	une subv de 916 euros a été versé par le Rectorat
voile	2 000,00 €	*2 000,03 €*	- 0,03 €	
fournitures scolaires	18 900,00 €	*18 817,74 €*	82,26 €	subvention reçue 18817,74 €
visite entreprises	712,00 €		712,00 €	reliquat de crédits
petites sorties	3 000,00 €	5 437,79 €	- 2 437,79 €	
SOUS TOTAUX Ens G	**81 412,00 €**	**81 602,75 €**	**- 190,75 €**	
VOYAGES				
Alsace	14 200,00 €	13 664,94 €	535,06 €	Part accompagnateur 1322,41 pris en charge par l'Ets
BAREGES	32 040,00 €		32 040,00 €	report des dépenses et Recettes en 2023
BILBAO	15 155,00 €		15 155,00 €	"
SOUS TOTAUX Voyages	**61 395,00 €**	**13 664,94 €**	**47 730,06 €**	
TOTAUX	**142 807,00 €**	**95 267,69 €**	**47 539,31 €**	
VIE DE L'ELEVE				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
CESC	901,20 €	203,21 €	697,99 €	
DEVOIRS FAITS	83,41 €	83,41 €	- €	
FSC	4 375,82 €	3 587,38 €	788,44 €	
TOTAUX	**5 360,43 €**	**3 874,00 €**	**1 486,43 €**	
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
Entretien, maintenance	14 700,00 €	11 767,10 €	2 932,90 €	
Logistique	36 513,48 €	33 299,16 €	3 214,32 €	
Amortissement	43 811,88 €	43 811,88 €	- €	
Viabilisation	75 000,00 €	57 027,45 €	17 972,55 €	prélévement sur FR 20 000,00 € + subv CD 2000
TOTAUX	**170 025,36 €**	**145 905,59 €**	**24 119,77 €**	
SERVICE RESTAURATION-HEBERGEMENT				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
ACHATS	177 100,88 €	159 384,25 €	17 716,63 €	prelvt 25 000,00 €
ENTRETIEN CTS OBLIG	5 110,57 €	5 110,57 €	- €	CONTRATS
REVERSEMENT	82 834,17 €	82 834,17 €	- €	
Variation de stock	1 381,28 €	1 381,28 €	- €	
TOTAUX	**266 426,90 €**	**248 710,27 €**	**17 716,63 €**	
BOURSES				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
BOURSES NATIONALES	25 000,00 €	23 094,00 €	1 906,00 €	
TOTAUX	**25 000,00 €**	**23 094,00 €**	**1 906,00 €**	
OPC				
Domaine	crédits ouverts	Dépenses	Ecart	REMARQUES
Opération en capital	2 398,80 €	2 385,72 €	13,08 €	Générateur eau Ozoné et mannequin PSC1
TOTAUX	**2 398,80 €**	**2 385,72 €**	**13,08 €**	
TOTAL DES DEPENSES	**612 018,49 €**	**519 237,27 €**	**92 781,22 €**	

3. *Investissements sur les fonds propres de l'établissement*

- Des prélèvements sur Fonds de roulement ont été réalisés au cours de l'exercice pour un montant total de 60658.00 euros. Ils ont permis, d'abonder la subvention de fonctionnement (9 558.00 €), d'acquérir un mannequin pour le PSC1 (1 100.OO €), des produits d'entretien (1 000.0 €), de la vaisselle (2 000.00 €) de payer les factures pour la voile et d'abonder les crédits de viabilisation (20 000.00 €) et le crédit nourriture (25 000.00 €).

4. *Les crédits globalisés*

Ces crédits ont utilisés pour les manuels scolaires (2 654.74€) et le paiement de la redevance pour les droits de reprographie (874.50 €).

5. *Les Aides*

82 % des crédits fonds sociaux ont été utilisés et ont concerné 21 familles. Une commission de Fonds Social en présence de la Principale, de l'Assistante Sociale et de la gestionnaire a régulièrement lieu et permet de mieux cibler les familles en difficulté afin de régler leur problème (aides aux transports, restauration et voyage essentiellement).

9 élèves ont également bénéficié de l'aide départemental de 150.00 euros. Cette aide permet notamment de couvrir les frais de demi-pension. Si un reliquat persiste en fin d'année scolaire, il est reversé à la famille.

Le montant des bourses s'est élevé à 23 094 € et a concerné en 2022, 118 élèves (72 taux 1, 26 taux 2 et 20 taux 3). Le nombre de bénéficiaires est en légère diminution puisque sur l'année scolaire 2020/2021 nous avions 125 élèves boursiers. Certaines familles, qui pourraient bénéficier des bourses, n'en font pas la demande malgré les relances de l'intendance.

L'information concernant ces aides est donnée à chaque élève en début d'année scolaire. La gestionnaire veille à relancer les familles qui bénéficiaient de ces aides avant la rentrée et qui auraient omis de renouveler la demande.

6. ***Les voyages***

En raison des conditions sanitaires liées au COVID seul le voyage en Alsace a été organisé.

7. ***La restauration***

Le choix des denrées de meilleure qualité (BIO, produits locaux) et surtout le fait maison ont attiré un plus grand nombre de commensaux (plus-value de 7 350 euros). L'augmentation des prix des denrées a impacté le crédit nourriture et un prélèvement sur les fonds de roulement a été nécessaire en fin d'année pour honorer les dernières factures.

La Principale

Sandra WILS

Annexe 3

académie Nantes
Éducation nationale

Date de Publication :

COLLEGE DU PAYS DE MONTS

Objet : Délégation de signature du chef d'établissement

Le Principal

- ✓ Vu le Code de l'Education et notamment l'art R421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005

Décide

Article 1 **: Délégation de signature des bons de commande**

Je soussigné, Madame WILS Sandra, principale du collège Pays de Monts à St Jean de Monts, donne délégation à l'effet de signer les bons de commande des dépenses dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, à :

Mme BARRIQUAULT Annabelle gestionnaire.

Article 2 **: Autres délégations de signature à Mme BROUTIN-RENAUD, gestionnaire.**

- Les factures et pièces justificatives relatives aux ordres de recettes
- Ordres de mission des personnels administratifs, ouvriers, techniques et de laboratoire.
- Visa des autorisations d'absence des personnels énumérés ci-dessus.
- Certification du service fait ne nécessitant pas d'avis technique particulier (tel que visite de réception de travaux)
- Les entretiens professionnels des personnels techniques.

Article 3 **:** Ces délégations prennent effet à la date de publication du présent acte. Elles sont valables tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire

Fait à Saint Jean de Monts, le 13 février 2023

La Principale

Collège du Pays de Monts – La Principale

Sandra WILS

Rue du Both – 85160 SAINT JEAN DE MONTS - Téléphone : 02.51.58.60.29 - Télécopie : 02.51.59.11.79
E_mail : ce.0850039F@ac-nantes.fr

Annexe 4

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DES CAS DE HARCELEMENT SUSPECTE OU AVERE

Repérage des faits par un témoin d'une situation potentielle de harcèlement / intimidation : élèves victime, élève, adulte
Le témoin alerte un adulte de l'établissement : direction, CPE, AE, professeur, AS, IS

↓

L'adulte informe de la situation **la Direction** qui se concerte avec la cellule 3P

↓

TRAITEMENT DE LA SITUATION

Traitement par la Direction

↓

Information CPE – PP – Cellule de veille

↓

Point vie scolaire : sanction(s) éventuelle(s)

↓

Signalement SIVIS éventuel

Prise en charge par le pôle 3P

Entretien avec l'élève victime

Entretien avec le(s) élève(s) incriminé(s)

Concertation 3P : évaluation de la situation après entretien
Information de la Direction pour validation

Persistance de la situation

↓

Prise en charge par le pôle 3P

Fin de la situation

↓

Arrêt du protocole – maintien de la vigilance auprès des élèves cibles

→ Information PP – Pôle médico-social – Familles des élèves cibles

INFORMATION

Direction
Secrétariat
PP / CPE
Pôle médico-social
Parents

Composition du Pôle de Préoccupation Partagée (3P) :

Mme BERNARD : Principale-adjointe
Mme VALLET : CPE
M.COSSAIS : AS
M.SOULARD : Professeur de SVT – Référent PS
Mme AGNES : Professeur de Lettres
M.BORDRON : AED